



Négociation impossible avec cetelem

Par **carine33**, le **28/06/2010** à **15:54**

Bonjour,

J'ai acheté en 2004 de l'électroménager chez Boulanger à crédit par Cetelem, j'ai toujours payé... Depuis 2005 j'ai eu un "accident de vie" et je rencontre de lourdes difficultés financières, mais je paye tjrs très bien, jusqu'au mois de mars de cette année.

J'essaye de négocier avec Cetelem impossible, en 2004 j'ai emprunté un capital de 15979.99 € dont intérêt de 8134.25 € mensualité 251.19 € sur 96 mois taux 11.02%
67 mensualités de réglées.

Je voudrai connaitre mon tableau d'amortissement ss intérêt ils ne le fournissent pas? Et je souhaitais solder en négociant sur le taux, par rapport au déjà perçu (biens payés+2000 env d'intérêt pour Cetelem)... Bref clôturer ce dossier car ma situation se dégrade de jour en jour.

Leur réponse un crédit plus long + chère, personne de la direction veut m'entendre, pas de négociation possible ??? Est-ce possible? Prendre un avocat pour moi plus que ruinée c'est impossible, je veux éviter l'inscription FICP, je n'ai pas le droit de négocier un dossier banque de France car j'ai été a mon compte... Pour info je n'ai que Cetelem comme crédit.

Merci

Carine

Par **jeetendra**, le **28/06/2010** à **17:28**

[fluo]UFC - QUE CHOISIR de la Gironde[/fluo]

166, cours du Maréchal Galliéni

33400 TALENCE

Tél. : 05.56.92.80.85

[fluo]DGCCRF DE LA GIRONDE[/fluo]

BP 600 - 5, Boulevard du Parc

des Expositions

33028 BORDEAUX Cedex

Tél. 05 56 69 27 27

Bonjour, les intérêts sont monstrueux pour un crédit à la consommation, prenez contact avec l'Association UFC et la DGCCRF en Gironde, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la consommation et vous aideront à affronter CETELEM qui n'est pas au-dessus de la Loi, tenez bon, cordialement.